



D-IR_PV(2010)0916

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 16 septembre 2010, de 9 heures à 10 heures
Bruxelles

La réunion est ouverte le jeudi 16 septembre 2010 à 09 h 05, sous la présidence de Barbara Lochbihler (présidente).

1. Adoption du projet d'ordre du jour PE 446.315

M^{me} Lochbihler indique que M. Belder informera les députés sur les derniers développements de son rapport au point 5. Cela mis à part, l'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2010 PE 446.302

Le procès-verbal est adopté sans modification.

3. Communications de la présidence

M^{me} Lochbihler donne des détails sur la lettre qu'elle a écrite conjointement avec M^{me} Hautala à l'intention de l'ayatollah Khamenei et de M. Larijani dans laquelle elles évoquent un certain nombre de questions, parmi lesquelles la situation de la communauté baha'i et le cas de M^{me} Ashtiani. Les autorités iraniennes ont envoyé une réponse à cette lettre, dans laquelle elles réaffirment leur position.

Elle signale que le 26 août 2010, elle a écrit à l'ambassadeur iranien à Bruxelles au sujet de plusieurs cas de défenseurs des droits de l'homme, notamment celui de M^{me} Shiva Nazar Ahari. Depuis lors, M^{me} Ahari a été remise en liberté contre une caution de 500 000 dollars. À ce jour, aucun verdict n'a encore été rendu sur cette affaire.

M^{me} Lochbihler fait également référence à un entretien qu'elle a accordé, en particulier sur la centrale nucléaire de Bushehr, ainsi qu'à une réunion qu'elle a tenue sur la détérioration de la

situation des Soufis en Iran. Elle fait remarquer que la question des minorités religieuses figurera à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure de la délégation.

M^{me} Lochbihler signale également qu'elle a tenu deux réunions avec l'ambassadeur iranien les 3 et 14 septembre 2010. À ces occasions, il a été question de la résolution du Parlement européen du 8 septembre 2010 et du programme relatif à la visite à Téhéran de la délégation du Parlement.

M^{me} Lochbihler fait observer que la touriste américaine, Sarah Shourd, a été remise en liberté le 14 septembre 2010. Les autorités iraniennes ont également indiqué que la peine de mort par lapidation de M^{me} Ashtiani a été suspendue; cependant, elle risque toujours d'encourir la peine de mort. Dans son communiqué de presse, M. Buzek ne s'est pas exprimé de manière tout à fait précise sur la situation, mais le Parlement a clarifié sa position dans sa résolution. M^{me} Lochbihler indique que les défenseurs des droits de l'homme avaient entrepris une action en 2003 afin d'obtenir du parlement iranien qu'il abolisse la peine de mort par lapidation et que cette initiative a été relancée en juin 2009. À présent, l'affaire est portée devant le Conseil des gardiens. D'autres personnes, en plus de M^{me} Ashtiani, peuvent être condamnées à la lapidation et il est essentiel de renforcer le pouvoir du Majlis puisqu'il souhaite faire évoluer la situation.

4. Exposé de la Commission européenne sur l'évolution récente des relations UE-Iran, avec une référence particulière à la question des sanctions

M^{me} Lochbihler présente les intervenants de la Commission européenne: MM. Giuseppe Busini et Albert Straver. Elle indique que l'ambassadrice des États-Unis aux Nations unies, M^{me} Susan Rice, a demandé, le 15 septembre 2010, de redoubler d'efforts au niveau international pour faire appliquer les sanctions prises à l'encontre de l'Iran par le Conseil de sécurité des Nations unies.

M^{me} Lochbihler donne ensuite la parole à M. Straver. L'intervenant indique que le terme "sanctions" est désormais qualifié de "mesures restrictives" à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le 9 juin 2010, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1929 – la dernière d'une série de mesures destinées à empêcher l'Iran d'élaborer un programme d'armement nucléaire. Le Congrès américain a décidé d'introduire des sanctions supplémentaires, allant au-delà de celles déjà adoptées par les Nations unies. Le 17 juin 2010, le Conseil européen a convenu d'adopter la résolution "1929 Plus" qui prévoit des mesures supplémentaires allant également au-delà de celles du Conseil de sécurité des Nations unies. Celle-ci a été adoptée dans le cadre de la décision 2010/413/PESC le 27 juillet 2010. La Commission est tenue de présenter les mesures au Conseil en vertu de l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La proposition COM 2010/459 a été présentée le 31 août 2010. Une autre proposition sera présentée avant la fin du mois de septembre. L'ensemble de mesures sera probablement adopté en octobre 2010.

La procédure s'est révélée très compliquée et les mesures adoptées sans précédent, notamment en ce qui concerne l'accès au marché des capitaux, les restrictions dans les secteurs du pétrole et du gaz ainsi que les contrôles systématiques de tous les transferts de capitaux et les paiements supérieurs à 10 000 euros. Des interdictions seront mises en place sur les exportations concernant quasiment l'ensemble des produits figurant sur la liste des biens "à double usage". Une interdiction frappera les exportations des équipements susceptibles d'être

utilisés à des fins de répression des forces d'opposition, mesure qui n'était pas spécifiquement destinée au programme nucléaire iranien. Certaines mesures sont nouvelles et le régime de sanctions est probablement le plus élaboré qui ait jamais été appliqué. L'objectif consiste à parvenir à un accord global et à s'assurer que l'Iran ne sera pas en mesure de développer d'armes nucléaires, sans priver le pays de son droit à produire de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Actuellement, la baronne Ashton attend une réponse de l'Iran et souhaite une reprise des inspections des usines nucléaires du pays ainsi que des négociations.

M. Busini souligne que les sanctions n'ont pas été adoptées pour punir la population iranienne mais pour faire revenir le gouvernement iranien à la table des négociations et pour parvenir à un accord. Les sanctions prises par l'Union ne peuvent être considérées comme un cas isolé car – à l'instar des États-Unis – plusieurs autres pays ont adopté des sanctions supplémentaires. Parmi ceux-ci figurent l'Australie, la Corée du Sud et le Japon, ainsi que le Canada qui travaille également sur la question.

M^{me} Lochbihler demande que l'Union européenne et les autres pays coopèrent dans le domaine des sanctions. M. Straver souligne que l'Union coopère avec ses partenaires tout particulièrement en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie commune en matière de sanctions pour conduire l'Iran à la table des négociations. Il attire l'attention sur le fait qu'une coalition internationale chargée de cette question est d'ores et déjà parvenue à des résultats significatifs.

M. Belder souhaite savoir si les représentants de l'Union à Téhéran ont été en mesure d'évaluer les effets produits par les sanctions ainsi que la teneur de la réponse du peuple iranien. Il fait remarquer que l'ancien président Rafsandjani avait mis en garde contre les graves conséquences que les sanctions auraient sur l'économie iranienne.

M. Straver indique qu'il est trop tôt pour se prononcer sur les conséquences économiques de ces sanctions mais qu'elles ont eu des répercussions sur le plan psychologique et que des entreprises occidentales ont déjà quitté l'Iran en raison de l'incertitude ambiante. L'adoption des sanctions a probablement provoqué des débats au sein de la classe dirigeante iranienne et les déclarations de M. Rafsandjani au sujet de ses préoccupations contrastent avec la réponse du président Ahmadinejad. M. Busini indique que des informations lui ont déjà été transmises selon lesquelles des pénuries de certaines matières premières étaient à déplorer.

M. Belder fait remarquer que le régime de sanctions comporte des lacunes et considère Dubaï et certains États du Golfe comme des pays susceptibles de ne pas toujours coopérer pleinement aux fins de l'application de ce régime. M. Busini convient que, dans certains cas, les sanctions ont été contournées par certains pays – aussi bien par des pays voisins que par d'autres pays. Il souligne que le véritable défi à relever consiste à établir un soutien aussi large que possible au niveau international et à garantir une coopération étroite avec les partenaires de manière à ce que des entreprises issues de pays tiers ne remplacent pas les entreprises de l'Union qui se sont retirées du marché iranien.

M^{me} Ernst indique que, par le passé, les sanctions prises à l'encontre de l'Iran se sont révélées inefficaces. Elle souhaite savoir quels contrôles ont été effectués à l'avance pour confirmer que les sanctions auront réellement un effet sur le programme nucléaire de l'Iran. Elle se déclare préoccupée par le fait que les sanctions pourraient être contre-productives en renforçant les éléments les plus radicaux en présence en Iran. Elle demande également que des contrôles sur les transferts de capitaux supérieurs à 10 000 euros soient mis en place.

M. Lechner demande quel instrument juridiquement contraignant a été instauré en matière de sanctions et dans quel cadre il s'inscrit. Il souhaite également obtenir des informations sur les mécanismes de contrôle relatifs à l'application des sanctions. Pour finir, il demande quel sera le procédé à suivre pour s'assurer que les sanctions ne se répercuteront pas de manière négative sur les entreprises de l'Union européenne.

M^{me} Rosbach fait observer que l'Iran est un pays très vaste qui comporte un terrain montagneux et souhaite savoir comment les contrôles seront réellement effectués sur place.

M. Straver renouvelle ses observations en ce qui concerne la base juridique qui s'applique en matière de sanctions, en soulignant que la réglementation est obligatoire pour les États membres et qu'elle est mise en œuvre par les autorités nationales. Il est indispensable de fixer le seuil à 10 000 euros car, autrement, l'administration aurait été surchargée. S'agissant des transactions concernant un montant s'élevant jusqu'à 40 000 euros, les autorités doivent simplement en être notifiées. Au-delà, une demande d'autorisation spéciale doit être adressée aux autorités nationales. M. Straver accepte que l'idée selon laquelle il pourrait y avoir des effets préjudiciables aux intérêts économiques de l'Union; cependant, il est admis que cette éventualité se justifie dans la mesure où une menace plane sur la sécurité mondiale.

M^{me} Lochbihler remercie les intervenants et espère aborder de nouveau cette question à l'issue d'une période de six mois environ, lorsque les effets des sanctions pourront être évalués.

5. Activités de la délégation pendant le second semestre de l'année 2010

M^{me} Lochbihler rappelle aux députés qu'elle a demandé l'autorisation pour qu'une délégation se rende à Téhéran du 7 au 11 octobre 2010. Elle signale que lors de la réunion précédente, M. Scurria était le seul député à se prononcer contre l'organisation d'une visite. Cependant, depuis lors, il a demandé à se joindre à la délégation si celle-ci se rend effectivement à Téhéran. Elle ne souhaite pas rouvrir le débat sur l'opportunité de cette visite. Néanmoins, elle souligne qu'elle a passé en revue le programme relatif à la visite prévue avec l'ambassadeur iranien et qu'elle a pour intention de réserver du temps à des réunions avec la société civile. Elle indique que M. Stevenson, président de la délégation pour les relations avec l'Irak, a écrit au Président Buzek pour s'élever contre cette visite.

M^{me} Lochbihler informe les participants à la réunion que l'autorisation relative à cette visite a été accordée par la Conférence des présidents mais qu'elle est soumise à deux conditions. Il s'agit de s'assurer que M^{me} Ashtiani ne sera pas exécutée et que la délégation sera libre de ses mouvements et de rencontrer les personnes de son choix, y compris des membres de l'opposition. La première condition ne pourra être remplie que si le tribunal compétent en Iran prend une décision dans ce sens; il n'y a aucune garantie pour que les autorités iraniennes se prononcent sur cette affaire dans un avenir proche. Elle estime qu'imposer cette condition soulèverait une question de principe importante au niveau de la délégation pour les relations avec l'Iran, dans la mesure où d'autres délégations se rendent dans des pays où la peine de mort est en vigueur, comme l'Arabie Saoudite, la Corée du Nord, les États-Unis et le Japon. M^{me} Lochbihler s'est entretenue avec le Bureau et avec d'autres membres de la délégation et a décidé d'écrire au Parlement pour lui demander l'autorisation d'évaluer si cette situation doit conduire à un changement de la ligne de conduite des délégations en général.

Elle estime qu'il est "relativement irréaliste" que l'Iran satisfasse, dans un futur immédiat, à la

condition qui consiste à revenir sur la décision de condamner M^{me} Ashtiani à la peine de mort. Elle souligne que suspendre la visite à ces conditions n'est pas un signe encourageant pour les entités en Iran désireuses d'engager un dialogue avec l'Union européenne. S'il doit s'avérer que seule la délégation pour les relations avec l'Iran sera soumise à des conditions spécifiques, cela représentera clairement une limitation de la capacité de la délégation à fonctionner de manière efficace puisqu'elle sera empêchée de rencontrer ses homologues. M^{me} Lochbihler écrira à ce sujet aux autorités du Parlement.

M. Belder souscrit à ce que vient de dire M^{me} Lochbihler. Il souhaite obtenir des précisions sur les conditions qui ont été présentées à la délégation. Il souligne qu'il est crucial d'être confronté à des opinions très diverses en Iran et il souhaite savoir s'il existe une liste de personnes avec lesquelles la délégation doit s'entretenir qui pourrait être transmise aux autorités à Téhéran. Des contacts au sein d'ambassades de l'Union européenne en Iran l'ont informé qu'il était à présent très difficile de s'entretenir avec des représentants de la société civile et que cela pouvait avoir des répercussions. Il souligne qu'il souhaite se rendre en Iran mais insiste sur le fait qu'il est important de rencontrer un large éventail de membres de la société civile.

M^{me} Lochbihler met l'accent sur le fait qu'au cours des précédentes tentatives engagées pour se rendre à Téhéran, il avait été prévu de prendre contact avec des personnes disposées à rencontrer la délégation. Plusieurs autres membres de délégations permanentes ont refusé de reconnaître cet état de fait. Lors des précédentes tentatives engagées pour se rendre en Iran, plusieurs membres de l'opposition iranienne et de la société civile qui souhaitent maintenir un dialogue avec l'Union européenne ont répondu de manière très positive à l'annonce de la visite de la délégation du Parlement européen.

M. Skylakakis soutient M^{me} Lochbihler et souligne qu'un grand nombre de personnes en Iran souhaitent voir se produire des changements et qu'il convient de maintenir des contacts avec elles.

M^{me} Lochbihler indique qu'elle attend une réponse des autorités de Téhéran ainsi que des précisions de la part de la Conférence des présidents sur cette question. Cependant, si aucun changement n'intervient, elle propose d'annuler la réunion de la délégation qui devait se tenir le 28 septembre 2010 puisqu'il s'agissait d'une réunion de préparation à la visite. Elle estime qu'il est illusoire de croire que la délégation effectuera cette visite dans les circonstances actuelles.

Elle fait savoir que le 26 octobre 2010, le point principal de l'ordre du jour sera la situation des minorités ethniques en Iran et que le 30 novembre 2010, la question des minorités religieuses sera débattue. Elle rappelle également aux députés qu'elle a – de concert avec d'autres députés – déposé une déclaration écrite sur les violations des droits de l'homme en Iran qui doit recueillir davantage de signatures pour être adoptée.

M. Belder demande ensuite comment la délégation pourrait décider d'effectuer ou non cette visite dans le cadre des conditions imposées par la Conférence des présidents puisque, d'après lui, ces conditions ne sont pas claires. M^{me} Lochbihler répète qu'elle a examiné ces conditions avec l'ambassadeur iranien et qu'elle a préparé une lettre à l'intention du Président Buzek et de la Conférence des présidents des délégations dans laquelle elle évoque cette question. Toutefois, elle ne croit pas que les autorités iraniennes répondront positivement à la condition ayant trait à la peine de mort prononcée à l'encontre de M^{me} Ashtiani en temps voulu pour permettre à la visite de se dérouler aux dates indiquées. Si la situation évolue de manière

inattendue, elle convoquera une réunion d'urgence de la délégation.

M. Belder indique qu'il continue à effectuer des recherches et à rédiger son rapport. Le premier échange de vues se tiendra au sein de la commission des affaires étrangères le 5 octobre 2010. Un projet de texte sera élaboré d'ici fin septembre ou début octobre. Le projet se composera de quatre parties concernant: la situation intérieure en Iran, la situation des droits de l'homme et les efforts qui pourraient être déployés par le Parlement pour soutenir la société civile, les relations extérieures de l'Iran et le dossier nucléaire. M. Belder souligne qu'il a été frappé par le courage des personnes qui défendent les droits de l'homme en Iran et par l'importance que revêt le mouvement des femmes.

M^{me} Lochbihler remercie M. Belder et espère pouvoir examiner le texte avec lui en temps voulu.

6. Divers

M. Belder indique qu'il continue à effectuer des recherches et à rédiger son rapport. Le premier échange de vues se tiendra au sein de la commission des affaires étrangères le 5 octobre 2010. Un projet de texte sera élaboré d'ici fin septembre ou début octobre. Le projet se composera de quatre parties concernant: la situation intérieure en Iran, la situation des droits de l'homme et les efforts qui pourraient être déployés par le Parlement pour soutenir la société civile, les relations extérieures de l'Iran et le dossier nucléaire. M. Belder souligne qu'il a été frappé par le courage des personnes qui défendent les droits de l'homme en Iran et par l'importance que revêt le mouvement des femmes.

M^{me} Lochbihler remercie M. Belder et espère pouvoir examiner le texte avec lui en temps voulu.

Il n'y a pas d'autres questions.

7. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion prévue doit se tenir désormais le 26 octobre 2010, à moins qu'une réunion d'urgence soit convoquée pour évoquer la visite de la délégation.

La réunion est levée à 10 h 15.

**ПРИСЪСТВЕН ЛИСТ/LISTA DE ASISTENCIA/PREZENČNÍ LISTINA/DELTAGERLISTE/
ANWESENHEITSLISTE/KOHALOLIJATE NIMEKIRI/KATAΣΤΑΣΗ ΠΑΡΟΝΤΩΝ/RECORD OF ATTENDANCE/
LISTE DE PRÉSENCE/ELENCO DI PRESENZA/APMEKLĒJUMU REĢISTRŠ/DALYVIŲ SAŖAŠAS/JELENLÉTI ÍV/
REĢISTRU TA' ATTENDENZA/PRESENTIELIJST/LISTA OBECNOŠCI/LISTA DE PRESENÇAS/LISTÁ DE PREZENÇÁ/
PREZENČNÁ LISTINA/SEZNAM NAVZOČIH/LÄSNÄOLOLISTA/DELTAGARLISTA**

Бюро/Mesa/Předsednictvo/Formandskabet/Vorstand/Juhatus/Προεδρείο/Bureau/Ufficio di presidenza/Prezidijs/Biuras/Elnökség/ Prezydium/Birou/Předsednictvo/Předsedstvo/Puheenjohtajisto/Presidiet (*)
Barbara Lochbihler, Kurt Lechner
Членове/Diputados/Poslanci/Medlemmer/Mitglieder/Parlamendiliikmed/Μέλη/Members/Députés/Deputati/Deputāti/Nariai/Képviselők/ Membri/Leden/Posłowie/Deputados/Deputați/Jäsenet/Ledamöter
Bastiaan Belder
Заместници/Suplentes/Náhradníci/Stedfortrædere/Stellvertreter/Asendusliikmed/Αναπληρωτές/Substitutes/Suppléants/Supplenti/ Aizstājēji/Pavadojuantys nariai/Póttagok/Sostituti/Plaatsvervangers/Zastępcy/Membros suplentes/Supleanți/Náhradníci/Namestniki/ Varajäsenet/Suppleanter
Antonya Parvanova, Ketih Taylor, Anna Rosbach, Theodoros Skylakakis

187 (2)
193 (3)
46 (6) (Точка от дневния ред/Punto del orden del día/Bod pořadu jednání (OJ)/Punkt på dagsordenen/Tagesordnungspunkt/Päevakorra punkt/Ημερήσια Διάταξη Σημείο/Agenda item/Point OJ/Punto all'ordine del giorno/Darba kārtības punkts/Darbotvarkēs punktas/ Napirendi pont/Punt Agenda/Agendapunt/Punkt porządku dziennego/Ponto OD/Punct de pe ordinea de zi/Bod programu schôdze/ Točka UL/Esityslistan kohta/Föredragningslista punkt)

Наблюдатели/Observadores/Pozorovatelé/Observatører/Beobachter/Vaatlejad/Παρατηρητές/Observers/Observateurs/Osservatori/ Novērotāji/Stebētājai/Megfigyelők/Osservatori/Waarnemers/Obserwatorzy/Observadores/Observatori/Pozorovatelia/Opazovalci/ Tarkkailijat/Observatörer

По покана на председателя/Por invitación del presidente/Na pozvání předsedy/Efter indbydelse fra formanden/Auf Einladung des Vorsitzenden/Esimehe kutse/Με πρόσκληση του Προέδρου/At the invitation of the Chair(wo)man/Sur l'invitation du président/Su invito del presidente/Pëc priekšsēdētāja uzaicinājuma/Pirmininkui pakvietus/Az elnök meghívására/Fuq stedina tač-'Chairman'/Op uitnodiging van de voorzitter/Na zaproszenie Przewodniczącego/A convite do Presidente/La invitația președintelui/Na pozwanie predsedu/Na povabilo predsednika/Puheenjohtajan kutsusta/På ordförandens inbjudan

Съвет/Consejo/Rada/Rådet/Rat/Nõukogu/Συμβούλιο/Council/Conseil/Consiglio/Padome/Taryba/Tanács/Kunsill/Raad/Conselho/Consiliu/Svet/Neuvosto/Rådet (*)
Roberta Garabello, Lene Hove
Комисия/Comisión/Komise/Kommissionen/Kommission/Euroopa Komisjon/Επιτροπή/Commission/Commissione/Komisija/Bizottság/Kummissjoni/Commissie/Komisja/Comissão/Comisie/Komisia/Komissio/Kommissionen (*)
Albert Straer, Giuseppe Busini
Други институции/Otras instituciones/Ostatní orgány a instituce/Andre institutioner/Andere Organe/Muud institutsioonid/Άλλα θεσμικά όργανα/Other institutions/Autres institutions/Altre istituzioni/Citas iestādes/Kitos institucijos/Más intézmények/Istituzjonijiet ohra/Andere instellingen/Inne instytucje/Outras Instituições/Alte instituții/Iné inštitúcie/Druge institucije/Muut toimielimet/Andra institutioner/organ

Други учасници/Otros participantes/Ostatní účastníci/Endvidere deltog/Andere Teilnehmer/Muud osalejad/Επίσης Παρόντες/Other participants/Autres participants/Altri partecipanti/Citi klātesošie/Kiti dalyviai/Más résztvevők/Partecipanti ohra/Andere aanwezigen/Inni uczestnicy/Outros participantes/Alți participanți/Ini účastníci/Dруги udeleženci/Muut osallistajat/Övriga deltagare	
Billiet Stijn, Carolina Komotajty, Carolin O'Callaghan, Paolo Barabesi, Sprackett, Max Winerhoff, Hülya Tapti, Rebecca Grannemann, Mohammad Safaei, Georg Heitz, Alexandra Bärtl, P. Accard, Madelaine Benda, M. Kovacs	
Секретариат на политическите групи/Secretaría de los Grupos políticos/Sekretariát politických skupin/Gruppernes sekretariat/Sekretariat der Fraktionen/Fraksioonide sekretariaat/Γραμματεία των Πολιτικών Ομάδων/Secretariats of political groups/Secrétariat des groupes politiques/Segreteria gruppi politici/Politisko grupu sekretariāts/Frakciju sekretoriai/Képviseletcsoportok titkársága/Sekretarjat gruppi politici/Fractiesecretariaten/Sekretariat Grup Politycznych/Secr. dos grupos políticos/Secretariate grupuri politice/Sekretariát politických skupin/Sekretariat političnih skupin/Poliittisten ryhmien sihteeristöt/Gruppernas sekretariat	
PPE	Rino Trombetta
S&D	Peter Reichert
ALDE	Isabella Marzullo
ECR	
Verts/ALE	Sabine Meyer
GUE/NGL	Karin Schuttpeitz
EFD	
NI	

<p>Кабинет на председателя/Gabinete del Presidente/Kancelář předsedy/Formandens Kabinet/Kabinett des Präsidenten/Presidendi kantseleri/Γραφείο Προέδρου/President's Office/Cabinet du Président/Gabinetto del Presidente/Priekšsēdētāja kabinets/Pirmininko kabinetas/Elnöki hivatal/Kabinett tal-President/Kabinet van de Voorzitter/Gabinet Przewodniczącego/Gabinete do Presidente/Cabinet Preşedinte/Kancelária predsedu/Urząd predsednika/Puheenjohtajan kabinetti/Talmannens kansli</p>	
<p>Кабинет на генералния секретар/Gabinete del Secretario General/Kancelář generálního tajemníka/Generalsekretærens Kabinet/Kabinett des Generalsekretärs/Peasekretäri büroo/Γραφείο Γενικού Γραμματέα/Secretary-General's Office/Cabinet du Secrétaire général/Gabinetto del Segretario generale/Ġeneralsekretära kabinets/Generalinio sekretoriaus kabinetas/Főtitkári hivatal/Kabinett tas-Segretarju Ġenerali/Kabinet van de secretaris-generaal/Gabinet Sekretarza Generalnego/Gabinete do Secretário-Geral/Cabinet Secretar General/Kancelária generálneho tajomníka/Urząd generalnega sekretarja/Pääsihteerin kabinetti/Generalsekreterarens kansli</p>	
<p>Генерална дирекция/Dirección General/Generální ředitelství/Generaldirektorat/Generaldirektion/Peadirektoraat/Γενική Διεύθυνση/Directorate-General/Direction générale/Direzione generale/Generāldirektorāts/Generalinis direktoratas/Főigazgatóság/Direktorat Ġenerali/Direktoraten-generaal/Dyrekcja Generalna/Direcção-Geral/Direcții Generale/Generálne riaditeľstvo/Generalni direktorat/Pääosasto/Generaldirektorat</p>	
<p>DG PRES DG IPOL DG EXPO DG COMM DG PERS DG INLO DG TRAD DG INTE DG FINS DG ITEC</p>	<p>Rosemary Opacic; Sandro D'Angelo</p>
<p>Правна служба/Servicio Jurídico/Právní služba/Juridisk Tjeneste/Juristischer Dienst/Öigusteenistus/Νομική Υπηρεσία/Legal Service/Service juridique/Servizio giuridico/Juridiskais dienests/Teisės tarnyba/Jogi szolgálat/Servizz legali/Juridische Dienst/Wydział prawny/Servíço Jurídico/Serviciu Juridic/Právny servis/Pravna služba/Oikeudellinen yksikkö/Rättstjänsten</p>	
<p>Секретариат на комисията/Secretaría de la comisión/Sekretariát výboru/Udvalgssekretariatet/Ausschusseksretariat/Komisjoni sekretariaat/Γραμματεία επιτροπής/Committee secretariat/Secrétariat de la commission/Segreteria della commissione/Komitejas sekretariāts/Komiteto sekretoriatas/A bizottság titkársága/Sekretarjat tal-kumitat/Commissiesecretariaat/Sekretariat komisji/Secretariado da comissão/Sekretariat comisie/Sekretariat odbora/Valiokunnan sihteeristö/Utskottssekretariatet</p>	
<p>Tim Boden;</p>	
<p>Сътрудник/Asistente/Asistent/Assistent/Assistenz/Βοηθός/Assistant/Assistente/Palīgs/Padējējas/Asszisztens/Asystent/Pomočnik/Avustaja/Assistenten</p>	
<p>Ainhoa Markuleta</p>	

- * (P) = Председател/Presidente/Předseda/Formand/Vorsitzender/Esimees/Πρόεδρος/Chair(wo)man/Président/Priekšsēdētājs/Pirmininkas/Elnök/Chairman/Voorzitter/Przewodniczący/Preşedinte/Predseda/Predsednik/Puheenjohtaja/Ordförande
- (VP) = Заместник-председател/Vicepresidente/Mistopředseda/Næstformand/Stellvertretender Vorsitzender/Aseesimees/Αντιπρόεδρος/Vice-Chair(wo)man/Vice-Président/Priekšsēdētāja vietnieks/Pirmininko pavaduotojas/Alelnök/Víci 'Chairman'/Ondervoorzitter/Wiceprzewodniczący/Vice-Présidente/Vicepreşedinte/Podpredseda/Podpredsednik/Varapuheenjohtaja/Vice ordförande
- (M) = Член/Miembro/Člen/Medlem./Mitglied/Parlamendiliige/Μέλος/Member/Membre/Membro/Deputāts/Narys/Képviselő/Membri/Lid/Członek/Membro/Membri/Člen/Poslanec/Jäsen/Ledamot
- (F) = Длъжностно лице/Funcionario/Úředník/Tjenestemand/Beamter/Ametnik/Υπάλληλος/Official/Fonctionnaire/Funzionario/Ierēdnis/Pareigūnas/Tisztviselő/Ufficial/Ambtenaar/Urządник/Funcionário/Funcionar/Úradník/Uradnik/Virkamies/Tjänsteman